

## CONSEIL D'ADMINISTRATION D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITE

### DELIBERATION n° 2021/07/20-12-CA

Le **Conseil d'administration**, en sa séance du 20 juillet 2021, sous la présidence d'Éric BERTON, Président,

**Vu** le Code de l'Éducation,

**Vu** les Statuts d'Aix-Marseille Université modifiés,

**Vu** l'avis favorable de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 08 juillet 2021,

### DECIDE :

**OBJET : Exonération des droits d'inscription pour les étudiants de l'université CIVIS à compter de 2021/2022**

Le Conseil d'administration approuve, à compter de l'année universitaire 2021/2022, l'exonération des droits d'inscription, de contribution de vie étudiante (CVEC) et de droits de bibliothèques pour les étudiants qui suivent les activités pédagogiques CIVIS.

**Cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.**

Membres en exercice : 36

Quorum : 18

Présents et représentés : 28

Fait à Marseille le 20 juillet 2021,

**Eric BERTON,**  
Président d'Aix-Marseille Université

